



## Succession comptes conjoints

Par **gallet alan**, le **13/11/2018** à **17:00**

Bonjour,

La banque nous a informés qu'en cas de décès d'un des deux époux, un compte courant conjoint (Mr ou Mme) n'était pas bloqué et pouvait être utilisé par la ou le survivant. Nous avons également un livret A conjoint (ouvert avant 2012, lorsqu'il était encore possible d'ouvrir un livret A conjointement). Ma question est:

Ce livret A conjoint peut-il être utilisé par la ou le survivant comme le compte courant conjoint, ou est-il bloqué pour la succession?

Merci

Alan

Par **Visiteur**, le **13/11/2018** à **21:20**

Bonjour

Personnellement, je ne crois pas qu'il ait été possible d'ouvrir un livret A joint.

Mais un livret classique, oui, cela est de reste possible.

Par **gallet alan**, le **15/11/2018** à **11:30**

Merci pour votre prompt réponse. La banque nous a confirmé que le livret A que nous avons est un compte joint. Mais comme vous j'ai des doutes, et je cherchais à avoir l'assurance que cela était possible. Car si ce n'est pas possible, cela signifie que le livret ouvert est au nom d'une seule personne, et en cas de décès de cette personne, le compte sera temporairement bloqué, ce que nous cherchions précisément à éviter.

Cordialement